

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS **a** AUTONOMES



23 novembre 2020

Comité Technique Ministériel.



<http://fasmi.fr/>

**Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur
25 rue des tanneries 75013 PARIS - 01 43 40 64 27 -
Affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA.**

Comité Technique Ministériel 23 novembre 2020

Ce CTM a été présidé par le Secrétaire Général du Ministère en présence de la DRH, du DRCPN et de leurs collaborateurs... Secrétaire adjoint de séance Georges KNECHT du SNIPAT

L'ordre du jour de ce CTM a été modifié. Les points à l'ordre du jour retirés seront soumis au prochain CTM du 15 décembre 2020.

Les réunions bilatérales sur les LDG auront lieu prochainement en bilatérale, un point sera présenté à l'ordre du jour du prochain CTM.

POINT 1 à 3 : Suppression de l'INHESJ et création de l'IHEMI (Institut des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur -

1 Pour l'UNSA FASMI, les activités de l'ONDRP (l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales) ne sont pas transférées au service statistique ministériel de la sécurité intérieure mais fusionnées pour une partie, supprimées pour le reste centralisant la totalité des statistiques au sein d'un seul service...et aboutissant à la suppression complète de l'ONDRP.

2 – L'UNSA FASMI s'interroge également sur les activités de secrétariat général du conseil scientifique sur les processus de radicalisation qui sont transférées au Ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Ces 2 points ont amené l'UNSA FASMI à se positionner comme suit :

- Point 1 **Projet de décret portant dissolution de l'Institut National des Hautes Etudes de la sécurité et de la justice et transfert de ses activités à l'état**

VOTE : CONTRE UNSA FASMI – abstention CFDT – pour CFE/CGC et FSMI FO

- Point 2 **Projet de décret tirant les conséquences de la dissolution de l'Institut National des Hautes Etudes de la sécurité et de la justice**

VOTE : abstention UNSA FASMI - CFDT – pour CFE/CGC et FSMI FO

- Point 3 **Projet d'arrêté portant dissolution de l'Institut National des Hautes Etudes de la sécurité et de la justice et transfert de ses activités à l'état**

VOTE : CONTRE UNSA FASMI – abstention CFDT – pour CFE/CGC et FSMI FO

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



POINT 4 : Document d'orientation de la formation des agents du Ministère de l'Intérieur

Beaucoup de points sur l'e-formation.

La présentation ne concerne que les agents du Ministère de l'Intérieur du périmètre SG.

L'UNSA FASMI demande que dans l'avenir la présentation soit plus large et se fasse sur l'ensemble du périmètre du Ministère de l'Intérieur.

Sur le transfert des DIF en CPF la démarche (qui date de 2018) est individuelle et doit être faite (si ce n'est pas encore fait) par chaque agent. La DRH du secrétariat général se tient à disposition de chaque agent rencontrant des problèmes pour transférer leur droit.

VOTE : ABSTENTION UNSA FASMI – CFE/CGC – CFDT – POUR FSMI FO

C - Information point 5 à 8 (pas de vote)

POINT 5 : Situation du COVID

Pour le Ministère de l'Intérieur, la DGCCRF a apporté des précisions et a confirmé la conformité des produits mis à disposition du Ministère de l'intérieur (gel en particulier...)

Le président rappelle les modalités sur le télétravail, le télétravail n'est pas possible sur tous les postes et nécessite l'adhésion des agents. L'équipement continue (noémie et nomade 2 en particulier) 21000 postes en service pour le travail, plusieurs milliers en commande, des problèmes pour la configuration demeurent...

55 % d'effectifs en télétravail sur les DDI, 33% sur les préfetures, 60% en administration centrale sur le périmètre SG...

Beaucoup de questions restent en suspens sur le télétravail.

Le nombre de personnes en télétravail est en constante augmentation. Coté PN 11% d'agents en télétravail en centrale sur une moyenne de 4 jours, 1% dans les autres services

Le DR FOULON médecin chef de prévention fait un point général avec la constatation de la baisse des cas au Ministère de l'Intérieur. La situation des personnes vulnérables s'est clarifiée, les clusters viennent de l'absence du respect des mesures barrières avec de nombreux cas « clusters » dans les gymnases.

Les tests antigéniques ne sont pas utilisés sauf dans des situations particulières, le test PCR est à privilégier.

Pour l'UNSA FASMI l'utilisation des tests antigéniques présentent néanmoins un intérêt pour les effectifs de police soumis à un travail collectif.

L'UNSA FASMI s'interroge sur l'absence de leur mise en place en CRS et dans les structures de formation (école) particulièrement touchées par des « clusters ».

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu réunion visioconférence

Du 23 novembre 2020

POINT 6 : localisation de la NBI pour les emplois de conseiller d'administration au sein des services du Ministère de l'Intérieur

Divers discussions se sont tenues à ce sujet avec des interrogations de l'UNSA FASMI sur l'Outre-Mer. En effet lors d'échanges antérieur l'UANS-FASMI avait fait état à plus reprise de la situation du chef de bureau du cabinet du MOM qui ne bénéficie pas de NBI lors que ce poste répond aux exigences et critères. Pour l'administration ce point n'a pas été correctement formalisé par MOM.

L'UNSA FASMI précise cependant qu'une demande du chef de cabinet avait bien été faite.

POINT 7 : réforme de la gestion des retraites au sein du Ministère de l'Intérieur. Bascule au 01 décembre 2020 vers le service de retraite de l'état (SRE)

- **Création du compte individuel retraite (CIR)**
- **chaque agent peut depuis février 2020 consulter son CIR sur l'ENSAP.**
- **Dialogue 2 alimente les CIR.**
- **Les agents contractuels et les ouvriers d'état ne sont pas concernés par cette réforme.**
- **A compter du 01 décembre 2020 des informations complémentaires seront disponibles...**
- **Les services de gestion n'auront plus la responsabilité du « montage » du dossier retraite avant leur liquidation. Cette mission sera assurée par le SRE.**

POINT 8 Bilan du décret 220-570 prime COVID

La prime a été majoritairement versée sur la paye du mois d'août sur 3 niveaux

- 3 niveaux de prime 330 € - 660 € - 1000 €.
- 15 % maximum des agents ont été primés.
- 28 millions d'euros consacré à la prime COVID.
- 20 265 actifs PN – 8000 administratifs...

L'administration confirme que la gendarmerie a fait le choix d'un seul montant de prime d'un montant de 660 euros.

Pour l'UNSA FASMI, la position sur les primes reste inchangée ...

ARBITRAIRE – INEQUITABLE, engendrant des FRUSTRATIONS INADMISSIBLES qui renforcent la position de l'UNSA FASMI :

- **rejet de cette politique de primes au Ministère de l'Intérieur.**

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu réunion visioconférence Du 23 novembre 2020

- La prime COVID aurait dû se faire sur l'engagement dans le cadre de la crise COVID de l'ensemble des agents quel que soit la catégorie. Les montants auraient alors été calculés à partir de ces états, qui auraient été inférieurs mais auraient alors permis de primer un plus grand nombre d'agents...

QUESTIONS DIVERSES

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) et la CHARTE du dialogue social feront l'objet de réunions bilatérales avant le CTM du 15 décembre 2020.

La gestion RH calamiteuse du SGAMI des HAUTS de France est soulignée. Le SG du Ministère de l'intérieur fera le point sur cette situation.

Retard des textes un nouveau point sera fait prochainement

*Sur les textes CSA (sortis ce dernier week-end au Journal Officiel), l'UNSA FASMI devant certaines inquiétudes de ce texte, demande des éclaircissements sur les élections à venir pour les DDI et notamment sur l'application du II de l'article 5. Le SG du MI nous indique que les arbitrages ne sont toujours pas gagnés, **cela vient confirmer les craintes de l'UNSA-FASMI sur la création des prochains CSA communs départementaux Préfectures et DDI.***

Vos représentants UNSA FASMI au Comité Technique Ministériel

Philippe CAPON

Paul AFONSO

David LEBARS

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS

